



N° 09 (Février 2021)

AI-CHOURTA

Revue trimestrielle d'information publiée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale de Mauritanie

Le Directeur Général
de la Sûreté Nationale
visite la capitale
économique
Nouadhibou



Le Président de la République visite le siège de l'OTAN et évoque les défis sécuritaires auxquels la région est confrontée

Le Général de Division Directeur Général de la Sûreté Nationale rencontre une délégation de l'Union Européenne



Une circulaire du Directeur Général de la Sûreté Nationale concernant le versement de l'indemnité substantielle avec le salaire mensuel de l'individu

Lettre de félicitation et de remerciements



A l'occasion de la décision généreuse du Directeur Général de la Sûreté Nationale, le Général de Division MESGHAROU OULD SIDI de sa prise de décision d'exécuter l'autonomie financière de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et l'augmentation substantielle des salaires de l'ensemble du corps de la police.

A cette occasion historique et sans précédent le comité de rédaction du journal AL-CHOURTA à sa tête le Directeur du Contrôle et des Relations Publiques à son nom et au nom de l'ensemble de la police nationale, présente leurs félicitations accompagnées de leurs remerciements au Directeur Général de la Sûreté Nationale le Général de Division MESGHAROU OULD SIDI.

Magazine

AL-CHOURTA



ARRETE N° : R-056 du 26 mai 1983,
autorisant la parution de la
"Revue de la Police Nationale"



Directeur Journal "Chourtaa" :

➤ Commissaire Divisionnaire Cherif
Mohamed L'imam Gharaby

Comité de rédaction:

➤ Commissaire de police Ely Moulaye
Abass
➤ Inspecteur de police Sid'Ahmed Naim



Secrétariat du Journal :

➤ Adjudant Chef de Police Cheikhna
Haida Taleb Habib
➤ Brigadier Chef de police Sy Kalidou
➤ Brigadier de police Mohamed
Mahmoud Mohamed Ismail

Photographe:

➤ Dem Thierno

Le Président de la République visite le siège de l'OTAN et évoque les défis sécuritaires auxquels la région est confrontée



Le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh Al-Ghazwani, Président en exercice des pays du G5 Sahel, lors d'une visite au siège de «l'OTAN», a apprécié le soutien apporté par l'OTAN à notre pays et aux pays du G5 Sahel, dans les domaines de la sécurité et de la défense. Il a passé en revue les défis sécuritaires auxquels la région est confrontée, à la lumière des plans adoptés lors des récentes réunions et som-

rets, notamment le sommet «Pô» en France, qui a abouti à une nouvelle feuille de route pour faire face au «terrorisme» dans la région.

Le président de la République a déclaré que les discussions entre les deux parties ont porté sur les questions de sécurité et de défense dans la région du Sahel, les questions d'intérêt commun, et les questions de sécurité et de coopération entre la Mauritanie et l'OTAN.

Pour sa part, le secrétaire

général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a déclaré que les défis sécuritaires auxquels la région est confrontée nécessitent les efforts de la Mauritanie sur la base des approches sécuritaires exprimées par le président de la République, M. Mohamed Ould Sheikh Al-Ghazwani à plus d'une occasion.

Le Secrétaire général a déclaré que l'OTAN «salue les grandes contributions de la Mauritanie dans le domaine de la sécurité régionale».

Le Directeur Général de la Sûreté Nationale visite la capitale économique Nouadhibou



Le Directeur Général de la Sûreté Nationale le Général de Division Mesgharou Ould Sidi, a effectué une visite de trois jours dans la capitale économique Nouadhibou.

La visite a permis au Général de Division Mesgharou Ould Sidi de voir sur le terrain l'avancement des travaux de l'administration régionale de la sûreté de la Wilaya ainsi que de la compagnie de police, où il a tenu une réunion avec les cadres de la police nationale, au cours de laquelle il a passé en revue l'état du secteur et la méthodologie utilisée pour son dévelop-

pement. Il a affirmé au cours de la réunion la volonté sincère de créer les conditions appropriées pour que la Police nationale puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, soulignant la nécessité de la persévérance dans le travail et de l'assiduité permanente, déclarant que l'administration était prête à fournir les moyens nécessaires.

Au cours de cette visite, le directeur général a visité les locaux de la direction régionale de la sûreté de la Wilaya de Dakhlett Nouadhibou, du commissariat de police El Jadida 1, du cp police de Km

55, ainsi que le siège du contingent mixte entre la police mauritanienne et espagnole en charge de l'immigration.

Le Directeur général a également rendu visite à la brigade de police chargée des mineurs.

Le Directeur Général de la Sûreté Nationale le Général de Division Mesgharou Ould Sidi, était accompagné lors de la visite d'une délégation de haut niveau des cadres de l'administration, qui comprenait certains directeurs centraux.



Le Général de Division Directeur général de la sûreté nationale rencontre une délégation de l'Union européenne

Le Directeur Général de la Sûreté Nationale le Général de Division Mesgharou Ould Sidi a reçu dans son bureau une délégation de l'Union Européenne. Au cours de la réunion ils ont discutés de la coopération en matière de sécurité entre notre pays et cet organe important et des moyens de faire avancer la coopération.



L'achèvement de la rénovation du magasin central de la direction générale de la sûreté nationale

Les locaux de la Direction générale de la sûreté nationale, ont abrité la remise du magasin central pour la maintenance des armes et munitions, qui a été restauré par l'ONG belge MAG, spécialisée dans la maintenance des armes et des munitions. Le magasin a été reçu par le directeur du matériel et d'investissement de la direction générale de la sûreté nationale, en présence de certains de ses assistants.



Une circulaire du Directeur Général de la Sûreté Nationale concernant le versement de l'indemnité substantielle avec le salaire mensuel de l'individu



Le Directeur Général de la Sûreté Nationale, le Général de Division Mesgharou Ould Sidi, a annoncé dans une circulaire adressée aux directeurs centraux, aux directeurs régionaux et commandant du GSMO , que: «Dans le cadre des efforts de la Direction d'améliorer les conditions des fonctionnaires de police et leur permettre de tirer le meilleur parti des allocations et des droits financiers qui leur sont accordés, y compris ceux liés à l'alimentation , il a été décidé que l'indemnité

de PJA sera versée avec le salaire mensuel de l'individu à partir de janvier 2021.

La gestion des fonctionnaires dans leurs services et en termes de discipline, d'assiduité, d'exécution des tâches qui leur sont confiées, et de maintenir l'avancement et la régularité du travail de manière à assurer la meilleure prestation de services de sécurité reste la responsabilité principale de ceux qui sont chargés de ces intérêts.

Par conséquent, tout défaut de travail, quelle que soit sa nature , fera

l'objet de sanctions sévères .

Les fonctionnaires des unités spécial de police bénéficieront des indemnités d'alimentation.

A noter que ca constitue un progrès sans précédent pour les conditions du policier en général. Cela s'ajoute à une augmentation substantielle mensuelle pour l'ensemble de la police nationale, décidé récemment par le Directeur Général de la Sûreté Nationale le Général de Division Mesgharou Ould Sidi.

Sortie de la première promotion de «l'Académie Mauritanienne pour la Paix et la Sécurité»



Le siège de l'Académie mauritanienne pour la paix et la sécurité a abrité la cérémonie de remise des diplômes du premier groupe d'étudiants de l'Académie.

La cérémonie s'est déroulée en présence du Directeur de l'académie, le contrôleur commissaire de Police Fadily Ould Naji et des représentants des secteurs militaire et de la sécurité nationale.

L'Académie mauritanienne pour la paix et la sécurité a été créée, par décret approuvé par le gouvernement lors de sa réunion du 15 mars 2018, déclarant que: «Elle constituera un environnement institutionnel approprié pour la formation universitaire à la sécurité, au profit des différentes factions

qui composent notre système de sécurité et de défense, en particulier dans les secteurs de la police, de la gendarmerie, de la garde, de la sécurité routière et de l'armée,

chacun dans le domaine des tâches qui lui sont confiées, «qui est le résultat d'une coopération constructive entre notre pays et l'Union européenne.



■ Adjudant Chef Cheikhna Ould Haida

CAN U-20 MAURITANIE :

La Mauritanie, capitale du ballon rond

Le pays des Mourabitounes abritera du 14 février au 6 mars 2021, la 22ème édition de la CAN U-20. La première avec douze pays, contre huit, habituellement. Trois sites accueilleront les rencontres. Il s'agit du Complexe olympique qui accueillera la poule A et où se tiendra le match d'ouverture et se jouera la finale, également. Il y a le stade Cheikha Ould Boidiya qui accueillera la poule B et le stade de NOUAD-HIBOU sera l'hôte de la poule C.

A noter que le tirage au sort de cette compétition a été effectué le 25 janvier dernier à Yaounde (Cameroun).

La Mauritanie (pays hôte) ouvrira le ballon avec le Cameroun, dans un match d'ouverture très attendu.

Voici la composition des poules:

Poule A: Mauritanie, Cameroun, Ouganda, Mozambique

Poule B: Burkina Faso, Tunisie, Namibie, Centrafrique

Poule C: Ghana, Tanzanie, Gambie, Maroc



Par ailleurs le match de classement aura le vendredi 5 mars et la grande finale de la can u20 entre le Ghana et l' Ouganda le samedi 6 mars à 20 h au stade olympique de Nouakchott.

INFO
CAN U-20 TOTAL
MAURITANIE 2021

MAURITANIE 2021
CAF
COUPE D'AFRIQUE
DES NATIONS
U-20

LE PROCESSUS D'ACCREDITATION DES MEDIAS POUR LE TOURNOI FINAL DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS TOTAL U-20, MAURITANIE 2021, EST OUVERT JUSQU'AU LUNDI 8 FÉVRIER, VIA LE « MEDIA CHANNEL » DE LA CAF.

Le contrôle et la vérification au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale de la République-Islamique de Mauritanie

Commissaire Divisionnaire MOHAMED CHERIF MOHAMED LIMAM EL GHARABY Directeur du Contrôle et des Relations Publiques

D'une façon générale, le contrôle et la vérification ont pour objectifs de faire les procédures des contrôles et les enquêtes dans les différents services et sections d'une institution donnée et l'ensemble des organes reliés à cette institution pour s'assurer du bon déroulement du travail accompli dans un cadre de bonne gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de cette dernière à savoir : les ressources humaines, matériels, financiers et de la déontologie qui relie l'ensemble de ses éléments.

En se référant sur le décret créant la Direction du Contrôle et des Relations Publiques (DCRP) à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, on constate qu'il s'inscrit carrément dans ce qui a été dit en haut :

- La Direction du Contrôle et des



Relations Publiques(DCRP) , elle est chargée de façon permanente du contrôle et de vérification des différents services actifs et des établissements de formation de police nationale.

- A ce titre, elle a un rôle à la fois éducative et disciplinaire, elle a notamment pour mission de contrôler la capacité opérationnelle de

l'ensemble des services de police et de veiller à l'application des directives du Directeur Général de la Sûreté Nationale(DGSN), concernant l'accomplissement de la mission et de l'utilisation des moyens.

- Elle est chargée de vérifier les effectifs et les matériels conformément au tableau d'effectifs et de dotations, de veiller à l'application par les fonctionnaires de police, des lois et règlements et des règles de la déontologie et de contrôler l'application des dispositions législatives réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et comptables des services de police

- Elle suit le comportement et le moral de la police

Les missions de contrôle et de vérification sont mises en mouvement sur instruction du Directeur Général de la Sûreté Nationale(DGSN).

117



117

BESOIN D'AIDE CONTACTEZ NOUS

AIDEZ NOUS A RETROUVER :

- ➔ DES PERSONNES DISPARUES
- ➔ DES PERSONNES RECHERCHÉES
- ➔ DES PROPRIETAIRES D'OBJETS RETROUVES
- ➔ SAUVER DES VIES

Problèmes de l'insécurité dans les villes

Les facteurs favorisant l'insécurité dans les villes se déclinent essentiellement en causes sociales, économiques et urbanistiques.

- Facteurs socio-économiques

La criminalité et la délinquance apparaissent comme l'expression de l'exclusion économique et sociale.

Au plan social et économique, l'insécurité semble directement corrélée à la pauvreté qui touche une grande partie des habitants dans les villes.

La pauvreté est largement induite par l'accroissement du chômage. Elle a un impact sur la capacité des parents démunis à scolariser leurs enfants. Les délinquants sont pour une large part, des déscolarisés ayant perdu tout espoir d'insertion dans le secteur formel des emplois. La sortie rapide du système scolaire les expose à l'oisiveté, au vagabondage, à la filouterie, au crime, à la prostitution (jeune filles) et à la drogue.

Dans de nombreux diagnostics, l'environnement scolaire est décrit comme l'espace d'acquisition par de nombreux élèves des comportements asociaux. La surcharge des classes, le manque d'autorité des responsables des établissements scolaires, le relâchement du contrôle



parental contribuent au développement des incivilités de toutes sortes : destruction de biens publics, graffitis, agressions verbales ou physiques des enseignants et élèves, contestations violentes sur la voie publique.

Les diagnostics insistent également sur la dissolution des liens familiaux comme facteur aggravant de l'insécurité. De manière générale, la famille apparaît de moins en moins comme le cadre idéal de formation à la vie civique des jeunes. L'éducation de nombreux enfants se fait dans la rue, dans des cercles d'ami-

tié éloignés des cadres familiaux traditionnels.

- Les facteurs urbanistiques

Le désordre urbain est un facteur amplificateur de l'insécurité dans les villes. Ses principales manifestations sont les suivants : prolifération de quartiers spontanés ou précaires, inorganisation des marchés et des gares routières, occupation anarchique des trottoirs par les commerçants, aménagements inappropriés des voies urbaines, terrains non bâtis ou insuffisamment bâtis occupés par des personnes ou groupes non identifiés, insuffisance des équipements et mobiliers urbains, l'insuffisance et l'inadaptation des logements, l'indiscipline dans l'aménagement de l'espace urbain, l'indiscipline dans l'organisation des activités commerciales (vente sur les trottoirs,...), les comportements délictueux (branchements illicites sur les réseaux électriques et d'eau courante, la dégradation des mobiliers urbains et les graffitis sur les édifices publics).

Les transgressions identifiées alimentent l'insécurité de manière quasi permanente.

Commissaire de police Hassena foilm'saboue

L'obligation de réserve professionnelle

L'obligation de réserve professionnelle exige à tout fonctionnaire d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à l'honneur de sa profession et à celui de son pays d'une manière générale.

L'obligation de réserve impose ainsi au Policier de s'abstenir d'exprimer publiquement ou en privé des opinions, des critiques ou des accusations contre les institutions de l'Etat ou contre le corps de la Police Nationale.

Le Policier doit afficher un comportement décent qui préserve la dignité de sa mission et l'honneur de l'Etat, il lui est interdit de pratiquer tout type de marketing et de publicité.

L'obligation de réserve professionnelle interdit également aux fonctionnaires de Police de s'exprimer sur les médias ou les plateformes des réseaux sociaux sans autorisation préalable de la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Une déclaration non autorisée pourrait exposer son auteur à des

sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation du Corps nonobstant des poursuites judiciaires.

Le respect de l'obligation de réserve professionnelle dénote de la conscience et de l'attachement du Policier à ses nobles devoirs éthiques et professionnels et de son respect des textes régissant le Corps de la Police Nationale.



INSPECTEUR POLICE SID'AHMED OULD NAIM